

# Syn Studio - Galerie Synesthésie : Politiques

## L'inscription

- a) L'inscription se fait selon le principe du «premier arrivé, premier servi». Un étudiant est reconnu inscrit dès que le montant est reçu et que l'inscription est confirmée par un courriel que nous lui envoyons.
- b) On s'inscrit par carte de crédit ou par PayPal en cliquant sur le lien de la page du cours. L'inscription peut aussi se faire en personne (sur rendez-vous) par argent comptant, par chèque ou par mandat-carte. Enfin, il est aussi possible de s'inscrire par un chèque envoyé par la poste à: Galerie Synesthésie, 94 rue Sainte-Catherine Est #7, Montréal, Qc, H2X 1K7.
- c) Le nombre de places dans les cours varie selon les spécifications des enseignants. Habituellement, on compte de 4 à 16 places, mais certaines classes peuvent accueillir un plus grand nombre de participants.

## Les modifications ou les annulations de cours

- a) La Galerie Synesthésie – Syn Studio se réserve le droit de reporter d'une semaine ou deux une classe ou un atelier, d'annuler un cours, de limiter le nombre de participants ou, encore, de changer d'enseignant si nécessaire.
- b) Si un cours ou un atelier est annulé avant la première séance, le participant aura droit au plein remboursement.
- c) Si un cours est annulé après la première séance (par exemple, si un enseignant devient malade et qu'un substitut valable ne soit pas disponible), on remboursera les participants pour le coût estimé des séances annulées.
- d) La Galerie Synesthésie – Syn Studio se réserve le droit d'annuler une inscription pour toutes sortes de raisons (par exemple, si un comportement est jugé inacceptable). Dans ce cas, on remboursera le participant pour le coût estimé des séances annulées.

## La politique de demande de remboursement

- a) Tous les cours et ateliers coûtant plus que 50 \$ incluent un dépôt non remboursable de 50 \$. Aucun remboursement n'est accordé pour tout ce qui coûte moins de 80 \$.
- b) Pour tous les cours et ateliers, la politique de demande de remboursement ne s'applique plus dès le début du septième jour avant la première séance.
- c) La demande de remboursement doit être reçue par voie de courriel. Elle sera effective dès la date de réception. Vous devez **DEMANDER UN REÇU DE REMBOURSEMENT**. La date reconnue de la demande est la date de réception.
- d) Les remboursements seront accordés sous les conditions suivantes :  
100 % du montant **MOINS LE DÉPÔT NON-REMBOURSABLE DE 50 \$** sera remboursé si la demande est faite **AVANT** le début du septième jour précédant la première séance;  
80% du montant **MOINS LE DÉPÔT NON-REMBOURSABLE DE 50 \$** sera remboursé si la demande est faite **À L'INTÉRIEUR** de la période de 7 jours précédant la première séance;  
50% du montant **MOINS LE DÉPÔT NON-REMBOURSABLE DE 50 \$** sera remboursé si la demande est faite entre la première et la seconde séance du cours.  
Aucune demande de remboursement ne sera accordée après la deuxième séance du cours.  
**VEUILLEZ ACCORDER UNE PÉRIODE ALLANT JUSQU'À 4 SEMAINES POUR LA RÉCEPTION DU MONTANT REMBOURSÉ.**

## Le transfert de cours

- a) L'étudiant doit demander le transfert d'un cours à un autre par voie de courriel.
- b) Si la demande est approuvée, le coût du transfert est de 25 \$.
- c) Si le cours où l'étudiant demande à être transféré coûte moins que le cours précédent, la politique de demande de remboursement sera applicable.
- d) La dernière journée de transfert admissible est celle qui précède la deuxième séance du cours.

## Les absences

Compte tenu de la nature des cours, il n'est pas possible de reprendre une séance. Or les séances manquées ne sont pas remboursables. C'est pourquoi nous suggérons fortement à nos étudiants de n'en rater aucune et de retirer le plus de matière possible à chacune de leur présence. Cela dit, il sera toujours possible aux étudiants ayant raté une ou deux séances par semestre de se rattraper. Les enseignants seront volontiers prêts à les épauler en leur signalant ce qu'ils auront manqué et en les dirigeant vers des ressources imprimées ou en ligne pour une mise à jour.

## Les chèques sans provisions

Des frais de 35 \$ s'appliquent lorsqu'un chèque est retourné sans provisions. Ce montant est ajouté à celui déjà inscrit sur le chèque retourné, et le tout doit être payé comptant (ou par mandat-carte) avant la séance suivante.

## Les enseignants substitués

La Galerie Synesthésie – Syn Studio se réserve le droit de fournir des enseignants substitués de qualité lorsque des changements de type professionnel ou personnel compromettent l'horaire des cours.

## Le matériel

La Galerie Synesthésie – Syn Studio ne fournit pas de matériel d'artistes, d'ordinateurs ou de logiciels pour ses cours. Environ 5 jours avant le début d'un cours, la Galerie enverra par courriel aux participants une liste du matériel obligatoire et recommandé. L'étudiant aura alors le loisir d'apporter son matériel, d'en faire l'acquisition dans des magasins de matériel électronique ou dans ceux spécialisés en matériel d'artistes (par exemple, à Omer Desserres, situé à l'intersection Ste-Catherine/St-Denis, à 5 minutes de marche de la Galerie). L'étudiant peut aussi acheter du matériel à Synesthésie, mais nous ne pouvons garantir que nous ayons sur place tout le matériel dont il aurait besoin).

Pour toute question concernant nos politiques, contactez-nous par courriel ([Info@synstudio.ca](mailto:Info@synstudio.ca)) ou encore par téléphone à: (514) 998-7625.